

**Délibération
du Conseil Municipal
de la Commune de CADENET**

N° 27 /2023

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le
ID : 084-218400265-20230411-CM110423_27-DE

Mis en ligne le **14 AVR. 2023**

Session du 11 avril 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE 11 avril
le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence
de M. Jean Marc BRABANT

Date de la convocation : 5/04/2023

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET SANHADJI, LORIEDO, RAOUX
JACQUEME, DUVAL, BOISGARD, MANGANARO, BOY COURROUX, DE LAURENS DE
LACENNE, JAUMARY, JAUBERT, GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL, LEROY, SCHOFFIT,
RIPERT, BASTIE, SEVE, LACOSTE, KHALIZOFF, CAUSSARIEU, MARTIN, SLAVICEK

Secrétaire de séance : V. GRANGE

Absents : xx

Absents excusés : BERGE, DEBIT, VOREUX

Procurations :

Mme BERGE	a donné procuration à	Mme LAVOREL
Mme DEBIT	" "	M. LACOSTE
M. VOREUX	" "	Mme KHALIZOFF

CHANGEMENT DE NOMENCLATURE COMPTABLE AU 01/01/2024

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la délibération n°44/2022 prévoyait le
changement facultatif au 01/01/2023 de la M14 à la M 57 qui n'a pas été effectif.

A la demande de la Préfecture, il convient de préciser que la nomenclature M14 restera
applicable à l'exercice 2023.

Le compte 1069, compte non budgétaire présent dans la nomenclature M 14 et non repris
dans le plan des comptes M57 a été cependant été soldé sur l'exercice 2022 comme
l'indiquait la délibération n°44/2022.

Une nouvelle délibération précisera les modalités du passage de la M14 à la M57 au
01/01/2024

**Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Précise que la nomenclature comptable applicable à l'exercice 2023 demeure
La M14.

Le Maire
Jean-Marc BRABANT



La Secrétaire de séance
Valérie GRANGE

